

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COQUILLAGES ARTS TRAINANTS MANCHE OUEST - Vendredi 29 juillet 2022– Granville

23 personnes étaient présentes : le directeur du CRPMEM de Normandie Marc DELAHAYE, 3 salariés, 3 membres de droit (DDTM 50, OPN, NFM) ainsi que 16 pêcheurs. Le président du CRPMEM de Normandie Dimitri ROGOFF été excusé pour cette commission.

COMMISSION COQUILLAGES ARTS TRAINANTS MANCHE OUEST			
Nom	Prénom	Navire / Fonction	Signature
CATHERINE	Christophe	Le Styx	Présent
CHAYLA	Raphaël	Suzanga	Présent
DE SMET	Romain	Le poulbot	Absent
DELACOUR	Pascal	Chant des sirènes	Présent
DELALONDE	Arnaud	Oceano Vox	Présent
FRESIL	Jean-Christian	Trafalgar	Présent
GROSSE	Yann	Yann Frederic	Présent
GUENON	Grégory	Saint Andrews	Présent
GUENON	Baptiste	Cap Lihou	Présent
GUY	Vincent	Pescadore	Excuse
HEUZE	Jean Philippe	Philcathane	Absent
LA VAULLEE	Jean-Claude	Cach	Présent
LENOIR	Guillaume	Briscard	Présent
MARAIS	Theo	Ptit Piak	Présent
MONTREUIL	Guy	Président sortant de la commission	Présent
MONTREUIL	Jimmy	Rocalamauve	Présent
MUZARD	Hugo	PA Le Carteret	Présent
OUTREQUIN	Hermann	Santa Clara	Excuse
PELLERIN	Richard	Arc en ciel	Présent
PIRAUD	Cyril	Black Pearl I / Le Pearl	Absent
THEVENIN	Sébastien	Le Saint-Gaud	Présent
ROGOFF	Dimitri	Président CRPMEM	Excuse
DELAHAYE	Marc	Directeur CRPMEM	Présent
ROBERGE	Wilfried	Vice-Président CRPMEM	Excuse
LE GRILL	Maxime	Chargé de mission CRPMEM	Présent
BOUGUET	Nathan	Chargé de mission CRPMEM	Excuse
MOUILLARD	Romain	Chargé de mission CRPMEM	Présent
LEGLINEL	Julie	Antenne OC CRPMEM	Présent
SELLAM	David	DIRM MEMN	Absent
DUVAL-MOLINOS	Aude	DDTM 50	Présent
HEGRON MACE	Laurence	SMEL	Excuse
SERAZIN	Joss	NFM	Présent
VIMARD	Mathieu	OPN	Présent
DENIZOT	Adeline	Responsable HAM Granville	Excuse

- **Installation de la commission**

Le Conseil du CRPMEM de Normandie s'est réuni le 3 juin 2022 et a décidé la mise en place d'une commission « Coquillages arts trainants Manche Ouest ». Cette commission aura pour objectifs de traiter de toutes les questions relatives à l'encadrement des pêche de Coquille Saint-Jacques / Praire - Amandes / Bivalves, aux mesures de gestion, aux problématiques de cohabitation, au suivi de programmes et à la valorisation de ces espèces. Il a été décidé d'installer une commission avec 20 membres.

De nombreuses personnes ont montré leur motivation et répondu présent à l'appel à candidature que le CRPMEM de Normandie a lancé entre le 23 juin et le 1er juillet 2022. Il a été reçu plus de candidatures qu'il n'y avait de sièges à pourvoir. Par conséquent, une sélection parmi les candidatures a dû être faite. Cette sélection a été faite en essayant du mieux possible de constituer la commission la plus représentative des acteurs et enjeux de la Manche Ouest (bonne représentativité de chaque port (Carteret-Granville), de chaque licence) et la plus dynamique, en favorisant les candidats ayant indiqué avoir du temps à y consacrer.

Il a été rappelé aux personnes présentes à la commission leurs rôles dans cette commission : être impartial et objectif lors des attributions de licences, être assidus en participant aux commissions et consultations, être actif en faisant des propositions et en partageant les avis et problématiques du port / de la licence qu'ils représentent.

Un tour de table de l'ensemble des personnes présente a été effectué.

Une présentation du rôle et du fonctionnement de la commission a été faite aux membres, avec un rappel sur les rôles que doivent avoir les membres et le futur président. Une présentation des missions plus spécifiques de la commission a également été faite : Faire des propositions de mesures d'ordre et de précaution destinées à organiser la compatibilité entre les métiers ; Faire des propositions de mesures techniques relatives aux engins de pêche (nombre de drague, matériel utilisé, taille des anneaux...) ; Proposer des mesures relatives à l'organisation et à l'exploitation des coquillages dans le secteur de l'ouest Cotentin (fermeture de zone, temps de pêche, etc...) ; Proposer des pistes de réflexion au Conseil/bureau du CRPMEM de Normandie ; Informer ses membres des discussions relatives aux éléments mentionnés etc.

Enfin, un point de rappel a été fait concernant la chaîne de décision qui découle d'une commission : la commission émet un avis et propose des éléments au Conseil / Bureau, qui décide ou non d'aller dans le sens de la commission, ce qui peut amener les services de l'état (DIRM-MEMN) à publier un arrêté pour valider cette décision. Il a surtout été rappelé les délais incompressibles qui existent : consultation du public + bureau/conseil et validation par la DIRM ≥ 27 jours.

- **Election du Président de la commission**

1 candidat pour être Président de la commission : Jean Christian FRESIL. Les membres de la commission ont souhaité que le président soit accompagné de 3 vice-présidents afin de l'appuyer dans l'animation et la gestion de la commission, mais également afin d'avoir un représentant par port et par segment de flottille :

- Pascal DELACOUR : Vice-Président, Granville, $\geq 12m$
- Grégory GUENON : Vice-Président, Granville, $< 12m$
- Jean Claude LA VAULLEE : Vice-Président, Carteret

- **Feuille de route de la commission : Comment voyez-vous votre métier dans 5 ans ?**

L'ensemble des membres ont souligné la qualité du travail effectué par la commission et les professionnels sur la dernière décennie. Il est important de poursuivre sur cette lancée car l'avenir est selon eux très prometteur, tant d'un point de vue quota, heures en mer, chiffres d'affaire en hausse ou qualité de vie à bord des navires.

Plusieurs axes de travail ont été évoqués par les membres de la commission pour continuer à améliorer les choses, comme (non exhaustif) :

- favoriser l'installation des jeunes, avec la volonté de favoriser la transmission père-fils ;
- développer un portefeuille de licences pour les premières installations ;
- améliorer la sécurité à bord des navires ;
- durcir la réglementation pour éviter d'attribuer des licences à des pêcheurs retraités ;
- augmenter la taille de la coquille Saint-Jacques ;
- remise en cause de l'éligibilité des pêcheurs arts dormants demandant des licences arts trainants ;
- revoir la répartition des licences en fonction de la dépendance portuaire à la zone ;
- améliorer la cohérence dans les sanctions pour infractions ;
- rendre obligatoire la VMS pour les navires bretons également ;
- accentuer les contrôles ;
- clarifier la réglementation sur poids brut / poids net lors des débarquements ;
- retirer la cotisation pour l'ensemencement dans le prix de la licence Hyperbole E0/D0 ;
- remise en cause des interdictions de chaluter dans les 3 mns etc.

- **Attribution des licences praires / bivalves / coquille Saint-Jacques**

Rappel sur les demandes éligibles / non éligibles : une demande éligible est une demande ayant fait l'objet d'une déclaration de projet, parvenue dans les temps (avant 18/06/2022), avec un dossier complet dont un permis de navigation en adéquation avec la licence demandée. Il a également été présenté la méthodologie de classement des demandes éligibles. Il a été demandé par les membres de la commission que cette réglementation soit modifiée pour une attribution plus juste des demandes : demandeurs de licences non retraités, avec prise en compte du permis à points des demandeurs ou encore expérience nécessaire des demandeurs sur le métier demandé.

Bilans présentés sur les renouvellements et nouvelles demandes pour les différentes licences. Les listes d'attente ont également été présentées. Les classements feront l'objet d'une délibération et seront valables jusqu'aux prochains renouvellements. Si une licence se libère en cours d'année avec courrier de l'armateur renonçant à la licence, la place pourra être attribuée au suivant sur la liste.

A la vue du nombre de personnes pratiquant les arts dormants et demandant des licences coquillages arts trainants en première installation, il a été mentionné par les membres de la commission qu'il est bien qu'il y ait des passerelles arts dormants – arts trainants mais qu'il serait bien que cela soit dans les deux sens, et indiquent que leurs demandes de licences sont constamment rejetées en commission arts dormants.

- Praires et amandes : 0 place disponible pour les contingents normands et bretons.

Bilan sur les licences :

Praires - Amendes Ouest Cotentin				
	Normands	Bretons	Total	Refus
Renouvellements	39	9	48	
Renouvellements sans navire	2	0	2	
Total	41	9	50	
Contingent	41	9	50	
Place(s) disponible(s)	0	0	0	
Nouvelle(s) demandes en première installation (ND1)	0	0	0	
Nouvelle(s) demandes en diversification (DIV)	3	6	9	
Nouvelle(s) demandes en agrandissement (AGR)	2	4	6	
Autres nouvelle(s) demandes (Autres)	10	6	16	
Nouvelle(s) demande(s) inéligible(s)	15	5	20	
Nouvelle(s) demande(s) acceptée(s)	0	0	0	

Listes d'attente :

Contingent normand

Classement	Date de dépôt de projet	Statut	Armateur	Navire
1	30/04/2020	DIV	LEPROVOST Arnaud	OCTOPUSSY II
2	03/08/2020	DIV	LECOURTOIS Alexandre	LE MENESTREL II
3	17/11/2021	DIV	VILLENEUVE Pierre	BIENVENUE
4	09/12/2020	AGR	GIROULT Vincent	PA
5	07/03/2022	AGR	TEXIER Adrien	PA
6	24/11/2017	AUT	DESHAYE Samuel	PA
7	12/02/2020	AUT	MUZARD Hugo	PA
8	04/03/2020	AUT	COSSE Fabien	PA
9	19/08/2020	AUT	GODREUIL Frédéric	PA
10	22/03/2021	AUT	GROSSE Paul	PA
11	23/03/2021	AUT	NEEL Mathias	PA
12	04/08/2021	AUT	LETROUVE Nicolas	PA
13	29/09/2021	AUT	GROBET Jhon	PA
14	04/11/2021	AUT	GUERIN Yohann	PA
15	18/03/2022	AUT	K'DUAL Nolan	PA

Contingent breton

Classement	Date de dépôt de projet	Statut	Armateur	Navire
1	03/06/2019	DIV	GRANDMOUGIN Marc	L'ANDREAS
2	19/08/2020	DIV	REGEREAU Oliver	LA ROUTE DU RHUM
3	19/08/2020	DIV	REGEREAU Yohann	JOLIANA
4	21/03/2021	DIV	TASDELEN Kevin	PEN MELEGAN II
5	16/03/2022	DIV	EMERIAU Quentin	LE FORBAN
6	18/03/2022	DIV	POINTCHEVAL Andy	LE P'TIT CAPRICE
7	24/05/2018	AGR	BIDAN Dominique	AVEC MOR
8	22/08/2018	AGR	CERASY Etienne	MA BONNE ETOILE
9	18/06/2018	AGR	COPRO HERVIOU Jean Michel (51%)	CARPE DIEM II
10	18/03/2022	AGR	HERVIOU Jean Michel	JADE III
11	28/05/2021	AUT	VASEUX Valentin	PA
12	03/03/2021	AUT	ANDRE Steve	PA
13	18/03/2021	AUT	BLANCHET Sebastien	PA
14	25/02/2022	AUT	LIBOUBAN Steven	PA
15	08/03/2022	AUT	SAUSSEREAU Camille	PA

- Bivalves : 0 place disponible pour les contingents normands et bretons.

Bilan sur les licences :

Bivalves Ouest Cotentin				
	Normands	Bretons	Total	Refus
Renouvellements	24	6	30	
Renouvellements sans navire	1	0	1	
Total	25	6	31	
Contingent	25	6	31	
Place(s) disponible(s)	0	0	0	
Nouvelle(s) demandes en première installation (ND1)	0	0	0	
Nouvelle(s) demandes en diversification (DIV)	6	1	7	
Nouvelle(s) demandes en agrandissement (AGR)	3	2	5	
Autres nouvelle(s) demandes (Autres)	11	1	12	
Nouvelle(s) demande(s) inéligible(s)	15	3	18	
Nouvelle(s) demande(s) acceptée(s)	0	0	0	

Listes d'attente :

Contingent normand

Classement	Date de dépôt de projet	Statut	Armateur	Navire
1	31/05/2018	DIV	PIRAUD Cyril	BLACK PEARL I
2	02/07/2018	DIV	GIROULT Vincent	HERMES 1
3	19/12/2018	DIV	OUTREQUIN Hermann	SANTA CLARA
4	29/04/2019	DIV	THEVENIN Sébastien	LE SAINT GAUD
5	07/10/2019	DIV	GUENON Grégory	SAINT ANDREW
6	30/04/2020	DIV	LEPROVOST Arnaud	OCTOPUSSY
7	09/12/2020	AGR	GIROULT Vincent	PA
8	23/03/2021	AGR	COMTESSE Ulrick	PA
9	07/03/2022	AGR	TEXIER Adrien	PA
10	24/11/2017	AUT	DESHAYES Samuel	PA
11	19/08/2020	AUT	GODREUIL Frédéric	PA
12	12/02/2020	AUT	MUZARD Hugo	PA
13	22/03/2021	AUT	GROSSE Paul	PA
14	23/03/2021	AUT	NEEL Mathias	PA
15	24/03/2021	AUT	HARIVEL Christopher	PA
16	04/08/2021	AUT	LETROUVE Nicolas	PA
17	29/09/2021	AUT	GROBET Jhon	PA
18	31/12/2021	AUT	RIGAULT Benoit	PA
19	18/03/2022	AUT	K'DUAL Nolan	PA

Contingent breton

Classement	Date de dépôt de projet	Statut	Armateur	Navire
1	13/12/2019	DIV	MAHE Vincent	SCOUBIDOU
2	22/08/2019	AGR	CERASY Etienne	MA BONNE ETOILE
3	18/03/2022	AGR	HERVIOU Jean Michel	JADE III
4	28/05/2021	AUT	VASEUX Valentin	PA
5	08/03/2022	AUT	SAUSSEREAU Camille	PA

- Coquille Saint Jacques : : 3 places disponibles pour le contingent normand et 1 place disponible pour le contingent breton.

Détail : 3 licences Hyperbole E0/D0 n'ont pas été renouvelées et retournent au pot commun des licences Coquille Saint-Jacques Ouest Cotentin puisque la délibération création ne dissocie pas les contingents Hyperbole E0/D0 et Ouest Cotentin. 1 licence remise au pot commun pour le contingent breton pour le gisement Coquille Saint-Jacques Ouest Cotentin suite à la rupture d'un couple armateur-navire.

Il a été proposé aux membres de la commission de statuer sur le devenir de ces licences Hyperbole E0/D0 non renouvelées parmi les scénarios ci-contre :

- La commission propose de réattribuer ces 3 licences à des pêcheurs normands (cf. liste d'attente), faisant passer le nombre de navires sur l'Ouest Cotentin de 26 à 29.
- OU La commission propose de geler l'effort de pêche : aucune réattribution sur le gisement OC des licences Hyperbole E0/D0 non renouvelées mais aucune modification du contingent global.
- OU La commission propose de baisser le contingent du nombre de licences Hyperbole E0/D0 non renouvelées (en respectant les proportions 2/3 Normandie – 1/3 Bretagne).

La commission propose de ne pas réattribuer les licences non renouvelées et de baisser le contingent normand du gisement Coquille Saint-Jacques Ouest Cotentin du nombre de licences Hyperbole E0/D0 non renouvelées (3 licences) passant de 44 à 41. En effet, dans un contexte tendu en Manche Ouest (Brexit, cohabitation, Natura 2000, gestion de la ressource etc.), il n'est pas envisageable pour les membres de la commission d'augmenter l'effort de pêche sur l'Ouest Cotentin en augmentant le nombre de navires de pêche sur zone.

Il a été notifié le besoin de respecter les proportions 2/3 Normandie – 1/3 Bretagne dans le contingent global, ce qui signifie que baisser le contingent normand de 3 licences revient à baisser le contingent breton de 1,33 licence i.e. 1 licence. La commission propose donc que la licence bretonne au pot commun ne soit pas réattribuée.

➡ **La commission propose de baisser le contingent global de 66 à 62 licences (41 normands – 21 bretons) (Vote à l'unanimité). Ceci se traduira par un gel de l'attribution des licences dans un premier temps pour la prochaine campagne et dans un second temps par une révision de la délibération création.**

Bilan sur les licences :

Coquille Saint Jacques Ouest Cotentin					
	OC Normandie	Hyperbole	OC Bretagne	Total	Refus
Renouvellements	25	15	21	63	
Renouvellements sans navire	1	0	0	1	
Total	41		21	62	
Contingent	44		22	66	
Place(s) disponible(s)	3		1	4	
Nouvelle(s) demandes en première installation (ND1)	5	0	5	10	
Nouvelle(s) demandes en diversification (DIV)	4	0	13	17	
Nouvelle(s) demandes en agrandissement (AGR)	3	1	5	9	
Autres nouvelle(s) demandes (Autres)	9	7	2	18	
Nouvelle(s) demande(s) inéligible(s)	16	8	5	29	
Nouvelle(s) demande(s) acceptée(s)	0		0	0	

Listes d'attente :

Contingent normand

Classement	Date du dépôt du projet	Statut	Nom Armateur	Prénom Armateur	Navire	Total des points	Total des points
1	23/04/21	ND1	TOURNAILLE	Guillaume	PA Tournaille G		6
2	20/03/20	DIV	LEPROVOST	Arnaud	Projet de remplacement du NARA	4	
3	30/04/21	ND1	LEGUELINEL	Johan	PA Leguelinel J		6
4	06/10/20	DIV	DUBOST	Frederic	COELACANTHE	4	
5	03/11/21	ND1	DUVAL	Yannick	PA Duval Y		6
6	03/08/20	DIV	LECOURTOIS	Alexandre	LE MENESTREL II	3	
7	24/09/21	ND1	GROBET	John	PA Grobet J		2
8	10/02/20	DIV	MESNAGE	Tony	TXIKIA HEGOAK 1	2	
9	03/03/22	ND1	K'DUAL	Nolan	PA Kdual N		0
10	12/09/20	AGR	GIROULT	Vincent	PA Giroult V	5	
11	30/04/21	AGR	LEGUELINEL	Didier	PA Leguelinel D	1	
12	07/03/22	AGR*	TEXIER	Adrien	PA Texier A	1	
13	16/01/20	AUTRE	LETROUVE	Nicolas	PA Letrouve N		
14	22/01/20	AUTRE	ORVAIN	Maxime	PA Orvain M		
15	12/02/20	AUTRE	MUZARD	Hugo	PA Muzard H		
16	04/03/20	AUTRE*	COSSE	Fabien	PA Cosse F		
17	30/07/20	AUTRE	GODREUIL	Frédéric	PA Godreuil F		
18	20/03/21	AUTRE*	NEEL	Mathias	PA Neel M		
19	22/03/21	AUTRE*	GROSSE	Paul	PA Grosse P		
20	24/03/21	AUTRE	HARIVEL	Christopher	PA Harivel C		
21	25/08/21	AUTRE	GUERIN	Yoann	PA Guerin Y		
22	16/07/19	Déjà titulaire	OUTREQUIN	Hermann	SANTA CLARA		

Contingent breton

Classement	Date du dépôt du projet	Statut	Nom Armateur	Prénom Armateur	Navire	Total des points	Total des points
1	03/03/21	ND1	ANDRE	Steve	PA Andre S		6
2	11/05/18	DIV	GAUDU	Richard	ARCO IRIS	6	
3	03/03/22	ND1	LAURENTI	Damien	PA Laurenti D		6
4	31/05/18	DIV	LE CORNEC	Yann	BEL HORIZON 2	5	
5	03/03/22	ND1	LAURENTI	Julien	PA Laurenti J		4
6	03/06/19	DIV	GRANDMOUGIN	Marc	L ANDREAS	4	
7	18/03/22	ND1	BLANCHET	Sébastien	PA Blanchet S		4
8	13/06/19	DIV	LEVAVASSEUR	Killian	TAD HAG MAD II	4	
9	07/02/22	ND1	LIBOUBAN	Steeven	PA Libouban S		3
10	03/07/19	DIV	TOUTANT	Johan	JEMA	4	
11	08/03/22	ND1	SAUSSEREAU	Camille	PA Saussereau C		2
12	13/12/19	DIV	MAHE	Vincent	SCOUBIDOU	4	
13	14/03/21	DIV	REGEREAU	Olivier	LA ROUTE DU RHUM	2	
14	14/03/21	DIV	REGEREAU	Yohann	JOLIANA	2	
15	15/03/21	DIV	LAURENTI	Alain	LA JALOUSE	2	
16	22/03/21	DIV	POINCHEVAL	Andy	LE P'TIT CAPRICE	2	
17	21/03/22	DIV	TASDELEN	Kevin	PENN MELEGAN II	2	
18	24/02/22	DIV	TREHOREL	Julien	L'INTREPIDE	1	
19	21/03/22	DIV	FRELAUT	Sylvie	PA Frelaut S	1	
20	28/10/16	AGR	SAUSSEREAU	Jean Luc	OISEAU DE L OCEAN	8	
21	06/11/18	AGR	BIDAN	Dominique	PA Bidan D	5	
22	30/10/19	AGR	LEPRETRE	Mickaël	KADARN	5	
23	20/08/19	AGR	CERASY	Etienne	MA BONNE ETOILE	4	
24	18/03/22	AGR	HERVIU	Jean-Michel	CARPE DIEM II	2	
25	25/04/21	AUTRE	VASEUX	Valentin	LOKEYA		
26	08/03/22	AUTRE	TROUVE	Maxime	LE KIFF'IL		

- **Conditions d'exploitations Praire pour la campagne 2022/2023 :**

Les dates d'ouvertures des praires et les modalités d'exploitation pour la campagne 2022/2023 ont été présentées.

Période	Nombre de marées par semaine	Quota (quantité maximale pouvant être pêchée dans la période de 0h00 à 24h00)
Du lundi 19 septembre 2022 au jeudi 29 septembre 2022	2 marées (lundi et jeudi)	400 kg par navire par jour pour une pêche monospécifique * 200 kg si pêche d'autres bivalves sur le même créneau horaire
Du lundi 3 octobre 2022 au jeudi 24 novembre 2022	3 marées (lundi, mercredi, jeudi)	400 kg par navire par jour pour une pêche monospécifique *
Du lundi 14 novembre 2022 au jeudi 8 décembre 2022	4 marées (du lundi au jeudi)	200 kg si pêche d'autres bivalves sur le même créneau horaire
Du dimanche 18 au mercredi 21 décembre 2022	4 marées	En fonction de la taille du navire : Inférieur à 12 m : 500 kg De 12 m inclus à 14 m : 550 kg Egal ou sup à 14 m : 600 kg
Du dimanche 25 au mercredi 28 décembre 2022	4 marées	
A partir du 2 janvier 2023	3 marées (lundi, mercredi, jeudi)	400 kg par navire par jour pour une pêche monospécifique * 200 kg si pêche d'autres bivalves sur le même créneau horaire

Passage à 4 marées le 14 novembre. Une consultation de la commission devrait avoir lieu mi-octobre pour discuter de la possibilité de décaler ce passage à 4 marées. Lors de cette consultation de la commission, il sera question des marées des fêtes de fin d'années.

- **Conditions d'exploitations Huitres plates pour la campagne 2022/2023 :**

La commission est d'accord avec la date proposée (7 novembre) mais a demandé que la marée du lundi soit décalée au vendredi. Les autres modalités d'exploitation n'ont pas été modifiées.

- **Festival des coquillages de Granville :**

Il a été notifié aux membres de la commission que la DIRM a indiqué dans un courrier le 13 juin 2022 qu'aucune dérogation ne sera possible pour le Festival des coquillages prévu samedi 1er et dimanche 2 octobre 2022 à Granville. La commission ne s'est pas inquiétée de cette décision.

- **Questions diverses :**

La commission a demandé s'il est possible de rembourser la cotisation pour l'ensemencement de 1000€ incluse dans le prix de la licence Hyperbole E0/D0. En effet, suite à la création de licences exceptionnelles Coquille Saint-Jacques Ouest Cotentin pour les licenciés Hyperbole E0/D0 en fin de saison (réf. = arrêté n°082/2022 du 29 avril 2022), la commission souhaite que les licenciés Hyperbole E0/D0 qui n'ont plus d'accès aux eaux anglaises ne puissent pas au prétexte du coût de la licence refaire la même demande que l'année dernière. Il a été rappelé aux membres de la commission que cette décision n'avait pas été une décision du CRPMEM mais bien une décision après discussion de la commission. Il a également été indiqué aux membres de la commission que cette possibilité avait été anticipé par le CRPMEM lors de l'instruction des licences et que les licenciés Hyperbole E0/D0 avaient dû répondre à la question « *Souhaitez-vous renouveler votre accès licence Hyperbole E0/D0, sachant qu'en cas de non possibilité d'utilisation avec le Brexit, cette licence ne sera ni remboursée, ni ne permettra un accès limité aux eaux couvertes par la licence Coquille Saint-Jacques Ouest Cotentin* ». Même en cas de demande de ces licenciés lors de la prochaine campagne, le CRPMEM a indiqué que c'était dans les attributions de la commission de pouvoir statuer sur leurs demandes et qu'elle pouvait donc refuser. Concernant le prix de la licence, il est indiqué que si cela est réellement la volonté de la commission, il sera nécessaire de le

notifier avant le Conseil de novembre pour modifier le prix de la licence pour la campagne n+1 2023/2024.

Il a également été demandé par les membres de la commission de mettre à l'ordre du jour de la prochaine commission un point sur l'avenir de la licence Hyperbole E0/D0.

Il a été proposé par la commission d'appliquer un demi-quota de bulot quand il y a un quota de coquille Saint-Jacques, ou de ne pas autoriser de détention de coquille Saint-Jacques en même temps que les bulots. Il est envisagé de réunir les 2 commissions (bulot et coquillage) pour mettre ça au clair.

La commission Coquillage se réunira fin août-début septembre. La date doit encore être fixée.

Jean-Christian Frésil
Président de la commission
« p.o »

Romain Mouillard

